

GARANTIE PROTECTION AIDANT

FICHE D'INFORMATION ET DE CONSEIL

VOS BESOINS

Vous venez en aide à l'un de vos proches, enfant ou un adulte en situation de handicap ou sénior en perte d'autonomie et vous souhaitez vous protéger dans les cas où vous seriez mis en cause

- Pénalement dans votre qualité d'aidant,
- Mis en cause par un membre de votre famille ou par un membre de la famille de l'aidé
- Ou dans les cas où vous rencontreriez des difficultés et/ ou devriez exercer des recours contre l'administration en votre qualité d'aidant

NOTRE CONSEIL, LA GARANTIE PROTECTION AIDANT

L'Association Souscription Avenir Family et SPB Family Courtage vous proposent avec CFDP ASSURANCES, le contrat Garantie Protection Aidant.

En adhérant à la Garantie Protection Aidant, vous bénéficiez des garanties d'assurance suivantes mises en œuvre par CFDP ASSURANCES

Dès lors que :

- Vous êtes mis en cause sur le terrain pénal en votre qualité d'aidant :
- Vous êtes mis en cause par un membre de votre famille, ou par un membre de la famille de l'aidé, en votre qualité d'aidant :
- Vous rencontrez, en votre qualité d'aidant, des difficultés avec l'administration ou les organismes publics et devez exercer un recours

CFDP ASSURANCES

- Vous accueille dans une des trente-deux agences proches de chez vous
- Vous accompagne dans la gestion amiable de vos litiges
- Prend en charge les frais de procédure Judiciaire dans la limite des montants indiqués sur la notice d'information
- Suit la décision jusqu'à sa parfaite application

Nous vous invitons à prendre connaissance de la Notice d'Information ci-jointe, notamment les articles relatifs aux exclusions, et mise en œuvre des garanties.

INFORMATIONS CONTRACTUELLES

Le Contrat d'assurance de groupe à adhésion facultative N° MO 016154 (ci-après désigné "Contrat d'assurance") est souscrit par l'**Association Souscription Avenir Family** (ci-après dénommée « Souscripteur »), auprès de **CFDP Assurances** (ci-après dénommée "Assureur") par l'intermédiaire de **SPB** (ci-après dénommée « Courtier) et distribué par **SPB Family Courtage** ou ses mandataires.

Association Souscription Avenir Family : Association à but non lucratif régie par la Loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 16, avenue Pythagore, Immeuble Pelus Plaza, 33700 Mérignac

CFDP ASSURANCES, entreprise d'assurances régie par le Code des Assurances, Société Anonyme au capital de 1.692.240 €, ayant son siège social Immeuble L'Europe – 62 rue de Bonnel – 69003 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 958 506 156 (dénommée ci-après l'**ASSUREUR**),

SPB : Société par actions simplifiée de courtage d'assurance au capital de 1 000 000 € dont le siège social est situé 71, quai Colbert - 76600 Le Havre, immatriculée au RCS du Havre sous le n° 305 109 779 et à l'ORIAS sous le n° 07 002 642 (vérifiable sur www.orias.fr).

SPB Family Courtage : SAS de courtage d'assurance au capital de 50.000 € dont le siège social est situé 16 avenue Pythagore, Immeuble Pelus Plaza, 33700 MERIGNAC - www.spbfamily.eu, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n°821 784 840 et à l'ORIAS sous le n° 16004724 (www.orias.fr).

CFDP Assurances, SPB et SPB Family Courtage sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout 75436 Paris cedex 09.

DATE D'EFFET ET DUREE DE L'ADHESION

L'adhésion prend effet :

- Le jour de la présentation de Garantie Family Aidant par téléphone, en cas d'accord préalable de l'Adhérent à l'offre d'assurance et d'assistance proposée par SPB Family Courtage. SPB Family Courtage adresse à l'Adhérent sur un support durable, la Fiche d'Information et de conseil, la Notice d'Information et le Certificat d'adhésion qu'il s'engage à conserver.
- Le jour de la réception du Bulletin d'adhésion par SPB Family Courtage, lorsque ce dernier est envoyé par l'Adhérent par courrier postal ou e-mail.
- Le jour de la réception du Certificat d'adhésion par l'Adhérent en cas de souscription en ligne sur le site www.spbfamily.eu

Dans tous les cas, l'adhésion prend effet, avec l'accord exprès de l'Adhérent, avant l'échéance du délai de renonciation.

L'Adhésion se termine un (1) an, à date anniversaire,

RENONCIATION A L'ADHESION

L'Adhérent dispose d'un délai de 14 (quatorze) jours calendaires révolus pour renoncer à son adhésion à compter de la date de réception de son Certificat d'adhésion (en application de l'article L112-2-1 du Code des assurances), dans le cadre d'un contrat souscrit par téléphone ou sur le site www.spbfamily.eu et 30 (trente) jours calendaires révolus à compter de la date de signature mentionné sur le Bulletin d'adhésion. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée, envoyée à SPB Family Courtage (SPB Family Courtage – 16, Avenue Pythagore - Immeuble Pelus Plaza – 33700 MERIGNAC). Elle peut être faite selon le modèle de lettre ci-après.

Modèle de lettre de renonciation :

"Messieurs, je soussigné(e) (nom et prénom de l'Adhérent) demeurant à (domicile principal), ai l'honneur de vous informer que je renonce à mon adhésion à la Garantie Family Aidant du (date).

(Si des cotisations ont été perçues, je vous prie de me rembourser les cotisations versées).

A _____ Le _____ Signature".

Pendant le délai de renonciation, si l'Adhérent déclare un sinistre dans les conditions de la Notice, celui-ci ne pourra plus exercer son droit de renonciation, cette déclaration constituant l'accord de l'Adhérent pour un commencement d'exécution du Contrat.

RECLAMATION – MEDIATION

En cas de difficulté relative à l'assurance ou à l'assistance dont elle bénéficie, l'Adhérent peut mettre en œuvre la procédure de réclamation et/ou de médiation selon les modalités visées à l'article 3.1 de la Notice d'Information.

COTISATIONS

Le montant de la cotisation vous est offert par Spb family Courtage

Vous reconnaissez avoir pris connaissance des présentes informations et préconisations qui répondent à votre situation actuelle, et aux besoins exprimés dans la présente Fiche d'Information et de Conseil.

Vous reconnaissez, par ailleurs, avoir pris connaissance de la Notice d'Information dont vous acceptez les termes et conditions.